

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1814 - 14 octobre 1993 - 6F

### D 1814 HAÏTI: VIOLENCE ET TENSION EXTRÊMES AVANT LE RETOUR DU PRÉSIDENT

Le 30 octobre 1993 doit s'effectuer, sauf imprévu, le retour du président Aristide en application de l'accord de New York du 3 juillet dernier (cf. DIAL D 1793). La multiplication inquiétante des assassinats par les "attachés", version haïtienne des escadrons de la mort, a trouvé son expression symbolique dans l'exécution, en pleine cérémonie religieuse, d'Antoine Izméry, personnalité favorable au président Aristide. Cette exécution a provoqué de vives réactions dans le pays, dans l'opinion internationale et dans les milieux de l'ONU. Le 23 septembre, le Conseil de sécurité de l'ONU décidait l'envoi d'une force de 1.300 hommes appelée MINUHA (mission des Nations unies en Haïti) et qui doit se mettre en place avant le 30 octobre.

En dépit de ce climat de terreur, le nouveau premier ministre Robert Malval, désigné par le président Aristide le 24 juillet et approuvé par le Parlement un mois plus tard, présentait son gouvernement le 2 septembre, mettant ainsi fin aux gouvernements issus du coup d'Etat militaire du 30 septembre 1991.

Dossier ci-dessous: 1) les violences récentes (tiré de Une semaine en Haïti, n° 196, 21 septembre 1993); 2) l'échange de correspondance entre l'envoyé de l'ONU et le général Cédras; 3) les menaces du Conseil de sécurité de l'ONU; 4) la lettre du cardinal Etchegaray à Mgr Gayot, président de la Conférence épiscopale d'Haïti.

Note DIAL

### 1. La situation de violence (21 septembre 1993)

Les violences spectaculaires commises au cours de la semaine dernière dans une évidente perspective de déstabilisation politique - agression contre certains ministres du nouveau gouvernement devant la mairie de Port-au-Prince, le 8 septembre; puis exécution d'Antoine Izméry, proche d'Aristide, le 11 septembre, en plein office religieux - ont à ce point choqué que le temps des événements s'est partiellement arrêté depuis, comme pour laisser toute la place nécessaire à leur condamnation universelle.

Cette pause n'a guère diminué la violence. D'autres victimes, celles-là anonymes et dont la mort ne fait jamais l'événement, se sont ajoutées aux précédentes. La mission civile ONU/OEA en a dénombré "au moins 12" dans la seule ville de Port-au-Prince, abattues dans le bref espace des 11 et 12 septembre. A Pétienville, un militaire en retraite, le colonel Fritz Jocelyn, est, par exemple, tombé sous les balles des "attachés", quelques heures après l'assassinat d'Izméry. Des civils armés ont encore frappé par des tirs à l'aveuglette en deux occasions le 16 septembre, dans la capitale, faisant 5 morts et un nombre indéterminé de blessés. La veille, Monod Adolphe, membre d'une organisation populaire âgé de 27 ans, avait disparu à la suite de son enlèvement sur la route de l'aéroport par un commando armé qui l'a embarqué de force dans un véhicule.

Bien que plus discrète, la province n'est pas mieux lotie. En témoigne la liste noire qui circule à Jérémie. Y figurent les noms de citoyens à éliminer,

D 1814-1/5

parmi lesquels Eugène Michel, Chenet Despeignes, Antoine Magloire, le docteur Yvon Brunache, les pères Joachim Samedi, Eddy Julien et Francky Vilsaint, ainsi que Mgr Willy Romélus. L'une des victimes pressenties, le père Joachim Samedi, curé de Sainte-Hélène, a interrogé par lettre, le 13 septembre, le chef de la police locale, le capitaine Jean Rigaud. *"Qui distribue des armes aux attachés?, lui demande-t-il. Qui est responsable de la sécurité des vies et des biens de la population?"*

Des civils armés, on en a vu jusque dans les bureaux du ministère des finances, les 14 et 15 septembre. Ils venaient y réclamer les salaires que la mairie de Port-au-Prince leur doit. Ils se sont dangereusement approchés du cabinet de Marie-Michèle Rey, ministre des finances. Pour son collègue de l'information, Hervé Denis, le 15 septembre, *"il faut mettre fin à ces agissements provocateurs qui troublent l'ordre public"*.

Les attachés se sont également invités, le 18 septembre, aux alentours de l'église Saint-Pierre de Pétionville où se sont déroulées les obsèques d'Antoine Izméry dans un climat d'extrême tension. Le Père Antoine Adrien a prononcé l'oraison funèbre devant une assemblée clairsemée. Mais un dispositif policier veillait à maintenir l'ordre. Quatre observateurs militaires de l'ONU ont protégé l'assistance. On y notait la présence de la chargée d'affaires des Etats-Unis, Vicky Addleston. Des traces de coup étaient visibles sur le visage d'Izméry, exposé peu avant la cérémonie.

Assassinat d'Izméry et violences physiques à l'encontre de membres du nouveau gouvernement serviront-ils finalement à consolider le retour à l'ordre constitutionnel? Il est trop tôt pour l'affirmer. Cependant, la vigueur des réactions de condamnation semble exprimer un niveau inégalé d'exaspération en Haïti et à l'étranger.

Aristide n'a pas hésité à qualifier ces actes, le 16 septembre, de *"second coup d'Etat"* car, explique-t-il, *"la violence, officiellement condamnée par le chef de l'armée et par le chef de la police, a pour but, non seulement d'assassiner les partisans de la démocratie, mais aussi de faire éclater totalement le gouvernement comme lors du 30 septembre 1991 (jour du coup d'Etat qui l'avait renversé)"*. *"Nous vous renouvelons, a-t-il conclu, notre appel pour un remplacement immédiat du chef de l'armée et de celui de la police, et demandons le soutien de la communauté internationale sur ce point"*.

Quatre jours plus tôt, le 12 septembre, Aristide avait affirmé que, *"cette fois, les condamnations et les belles paroles auxquelles les criminels sont habitués ne suffiront pas; il faut que justice soit faite"*.

Le gouvernement de Robert Malval, qui avait convoqué les responsables de l'armée à une réunion le 11 septembre, a rendu public, le lendemain, le fait qu'il avait *"passé des instructions aux autorités militaires pour le désarmement et le démantèlement des bandes armées qui troublent l'ordre public"*. *"Face à ces actes, qui ont pour objectif évident la déstabilisation du processus entamé le 3 juillet 1993 (jour de la signature de l'accord de Governors Islands), a souligné Malval, "le gouvernement réitère sa détermination à le conduire à son terme, qui est le retour physique en Haïti du président Jean-Bertrand Aristide, le 30 octobre 1993"*.

Devant la réprobation universelle, l'armée elle-même a *"condamné énergiquement les actes de violence perpétrés samedi matin (11 septembre) à Port-au-Prince et à Pétionville"* (il s'agit surtout de l'assassinat d'Izméry et du colonel Fritz Jocelyn). Dans un communiqué de l'état-major, publié le jour même, les forces armées parlent d'*"actes inqualifiables"*, annonçant que le commandement a donné *"des instructions à tous les échelons" (...)* pour que la sécurité soit renforcée à tous les niveaux", et appelant *"à la collaboration de toute la population pour aider les instances gouvernementales et les forces de l'ordre à faire le jour sur ces actes de banditisme"*.

Cependant, dès le 17 septembre, dans un mémoire d'autodéfense adressé à tous les responsables militaires et divulgué par la Télévision nationale, le général Raoul Cédras a reproché à la communauté internationale de "généraliser à tout le corps (de l'armée) les moindres erreurs individuelles inhérentes malheureusement à la défaillance structurelle, à un climat précaire de tensions vieux de sept ans au moins, à des privations de toutes sortes et à un complot permanent visant, dit Cédras à ses subordonnés, à vous diaboliser sans recours". Selon lui, on intente un procès injuste à l'armée. "La communauté internationale brandira l'épée évanescence des sanctions contre vous - et vous seuls -, annonce-t-il, en imaginant des violations des droits de l'homme en sens unique, en établissant des statistiques erronées d'un mouvement migratoire interne". Cédras invite néanmoins les militaires à faire preuve de sang froid, tout en estimant que "la concorde prévue dans le Pacte de New York ne s'est pas matérialisée dans la formation du gouvernement."

## 2. Echange de correspondance suite aux violences

### - Lettre de l'envoyé spécial de l'ONU, au général Cédras (11 septembre 1993)

Monsieur le Commandant en chef,

Les violations des droits de l'homme, les assassinats et en particulier le 11 septembre, celui de Mr Antoine Izméry, ainsi que les menaces proférées contre les membres du gouvernement constitutionnel sont d'une extrême gravité. Malgré l'engagement pris par vous-même dans l'accord de Governor's Island où il est stipulé que le président de la République et le commandant en chef, je cite: "s'engagent à coopérer pleinement à la réalisation d'une transition pacifique vers une société démocratique stable et durable dans laquelle tous les Haïtiens pourront vivre dans un climat de liberté, de justice, de sécurité et de respect des droits de l'homme", je suis obligé de constater que la situation actuelle en Haïti va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de cet Accord. En accord avec les représentants du Canada, des Etats-Unis et de la France, je rappelle qu'il vous revient de veiller à l'application stricte de cet engagement, en particulier:

- pour assurer la sécurité de l'ensemble du peuple haïtien conformément aux instructions données par le gouvernement constitutionnel, dont j'ai été le témoin;
- pour assurer la sécurité des membres du gouvernement, notamment du Ministre de l'Information, de la Culture et de la Coordination dont la vie a été menacée, en particulier par Monsieur Serge Beaulieu de Radio-Liberté.

Je tiens à souligner la détermination sans faille de la Communauté internationale de mener à terme la pleine application de l'Accord de Governor's Island.

Je vous prie d'agréer, Mr le commandant en chef, l'expression de ma haute considération.

Dante Caputo, envoyé spécial

### - Réponse du général Cédras (12 septembre 1993)

Mr l'Envoyé spécial,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 septembre en cours relative à la situation actuelle du pays. Je me réjouis de constater que le document de référence de votre lettre est l'Accord de Governor's Island que j'ai signé de bonne foi en ma qualité de commandant en chef des Forces Armées d'Haïti pour une transition démocratique et pacifique. Il est regrettable que soient passés sous silence les efforts constants de l'institution militaire et sa bonne volonté en vue de l'exécution de sa partition alors qu'a été négligée l'application des autres aspects ne relevant pas de sa compétence. A ce compte, il convient de signaler que le climat d'apaisement et la trêve politique prévus dans le Pacte de New York, lui-même issu de l'accord de Governor's Island, ont été amorcés mais malheureusement n'ont pas été entretenus. La relance économique engageant la communauté internationale pour favoriser cette transition pacifique ne s'est

pas jusqu'à cette date matérialisée. Les déclarations intempestives du président de la République aux Etats-Unis d'Amérique et récemment en France, en Belgique, contre l'institution militaire et les secteurs politiques du pays vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'accord de Governor's Island et font autant d'obstacles au climat d'apaisement. Je suis en droit de penser qu'une lettre de rappel a été également adressée au co-signataire de l'accord.

Souffrez que je souligne une nouvelle fois à votre attention, Mr l'Envoyé spécial, que les causes des violations des droits de l'homme en Haïti sont non seulement de nature politique, mais également social, économique et surtout structurel.

Je demeure convaincu que cette transition pacifique vers une société démocratique stable et durable dans laquelle le peuple haïtien pourra vivre dans un climat de liberté, de justice, de sécurité et de respect des droits de l'homme, doit être l'oeuvre de tous les Haïtiens dans une réconciliation non-équivoque.

Les Forces armées d'Haïti souscrivent déjà à cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Mr l'Envoyé spécial, l'expression de ma haute considération.

Raoul Cédras, Forces Armées d'Haïti, Commandant en chef.

### **3. Résolution du conseil de sécurité menaçant de rétablir les sanctions contre Haïti (17 septembre 1993)**

Le Conseil de sécurité déplore le récent regain de violence en Haïti qui a causé la mort d'une douzaine de personnes dont un proche du président Aristide.

Il rétablira immédiatement le régime des sanctions en cas de manquement grave et persistant aux Accords de Governor's Island.

A l'issue d'une brève réunion tenue sur la question concernant Haïti, le président du Conseil de sécurité, M. Adolfo Raul Taylhardat (Vénézuéla), au nom des membres du Conseil, a fait la déclaration suivante:

"Le Conseil de sécurité déplore la récente recrudescence de la violence en Haïti, en particulier les événements des 11 et 12 septembre 1993, au cours desquels 12 personnes au moins, dont un partisan connu du président Aristide, ont été assassinées pendant un service religieux. Le Conseil est profondément préoccupé par ces événements ainsi que par l'existence dans la capitale de groupes organisés de civils armés qui tentent d'empêcher la prise de fonctions du nouveau Gouvernement constitutionnel. Le Conseil de sécurité estime qu'il est indispensable que le gouvernement constitutionnel d'Haïti exerce son autorité sur les forces de sécurité du pays et que les responsables des activités des groupes organisés de civils armés dans l'ensemble du pays, et surtout à Port-au-Prince, aient à répondre personnellement de leurs actions et soient démis de leurs fonctions. Le Conseil exhorte en outre les autorités haïtiennes à prendre immédiatement des mesures pour désarmer ces groupes. Le Conseil demande énergiquement au Commandement en chef des forces armées, également en sa qualité de signataire de l'Accord de Governor's Island, de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en faisant respecter immédiatement la lettre et l'esprit du dit Accord. Le Conseil tiendra les autorités militaires et les autorités chargées de la sécurité pour personnellement responsables de la sécurité de tous les fonctionnaires de l'ONU en Haïti. A moins qu'il n'y ait immédiatement de la part des forces de sécurité un effort clair et net pour mettre fin à la violence et à l'intimidation qui sévissent actuellement et à moins que les conditions susmentionnées ne soient remplies, force sera au Conseil de considérer que les autorités chargées de faire respecter l'ordre public en Haïti n'appliquent pas de bonne foi l'Accord de Governor's Island.

Par conséquent, si le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, conformément à la résolution 861 (1993) du Conseil de sécurité et compte tenu des

vues du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, fait savoir au Conseil de sécurité qu'à son avis l'application de l'Accord de Governor's Island se heurte à des manquements graves et persistants, le Conseil réimposera immédiatement les mesures prévues dans sa résolution 841 (1993) qui s'appliquent à la situation, en particulier celles d'entre elles qui visent les responsables du non-respect de l'Accord.

Le Conseil réaffirme que toutes les parties en Haïti sont tenues de s'acquitter des obligations qu'elles ont contractées aux termes de l'Accord de Governor's Island ainsi que des obligations énoncées dans les traités internationaux pertinents auxquels Haïti est partie, et dans toutes les résolutions pertinentes du Conseil.

Le Conseil suivra attentivement la situation en Haïti dans les jours à venir."

**4. Lettre du cardinal Etchegaray, président du Conseil pontifical "Cor unum", à Mgr Gayot, président de la Conférence épiscopale d'Haïti (23 septembre 1993)**

Excellence,

Dans le panorama des misères du monde vers lequel l'Eglise ne cesse de porter son action miséricordieuse, Haïti demeure plus que jamais présent. A cette heure cruciale de son histoire, le peuple haïtien a un besoin pressant de sentir, de toucher la solidarité universelle au creux même de sa pauvreté et de son espérance.

En ce sens le Conseil pontifical COR UNUM vient de réfléchir avec Mr Gerhard Maier, secrétaire général de Caritas Internationalis et Mr Koenraad Verhagen, secrétaire général de CIDSE sur la nécessité de renforcer au service d'Haïti le vaste réseau de nos organisations socio-caritatives.

Nous connaissons le poids des souffrances qui écrasent depuis si longtemps le peuple haïtien.

Nous sommes convaincus que le terrain de la charité, dans toutes ses dimensions matérielles et spirituelles, est le terrain privilégié où le peuple haïtien peut se forger une âme commune qui surmonte les obstacles à l'unité et à la reconstruction du pays.

Nous voulons contribuer, pour notre part, à la réconciliation nationale dans un esprit de dialogue avec tous les partenaires haïtiens soucieux d'un développement humain intégral et solidaire. Tèt Ansanm.

Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle allège le fardeau de la dette et fasse confiance au peuple haïtien dans son droit à prendre en main son propre destin.

Nous nous rappelons la voie indiquée par le Pape Jean-Paul II dans son message aux évêques d'Haïti, "celle de l'engagement solidaire de tous pour substituer à l'égoïsme, à la domination, à l'intérêt de groupe, de classe sociale - en un mot de parti - les valeurs authentiques de la fraternité, de la justice et de l'amour" (15 novembre 1986).

Excellence, que cette petite bouteille lancée dans une mer trop souvent agitée par la violence et la vengeance, vous apporte un signe de ce que peut faire la charité quand "elle croit tout, elle espère tout, elle endure tout" (cf 1 Cor.13,7) Que Notre-Dame du Perpétuel Secours, patronne d'Haïti, veille toujours sur ses enfants!

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441